

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

La Manifestation Républicaine DE GOURDON

Les Retraites Ouvrières

Enfin !... *L'Humanité* commence à la trouver mauvaise. L'organe officiel du parti socialiste-unifié a pris contre la Confédération Générale du Travail la défense de la loi sur les Retraites ouvrières et paysannes. Si invraisemblable que cela paraisse, c'est pourtant vrai ! *L'Humanité* a osé enfreindre la consigne des anarchistes !...

Sans doute, il n'eût pas été désagréable aux unifiés d'entendre répéter qu'en faisant la loi sur les Retraites on a organisé contre la classe ouvrière une « vaste escroquerie », si l'insulte n'avait dû atteindre que les républicains. Mais, comme ils en prennent pour leur grade, ils estiment que c'est beaucoup moins amusant ! En effet, tous les députés socialistes ont voté la loi ; plusieurs d'entre eux et non des moindres, ont activement collaboré à sa préparation ; enfin le Congrès national tenu à Nîmes en 1910 a engagé la responsabilité collective du parti en approuvant la loi et en ordonnant à ses représentants au Parlement de l'adopter telle qu'elle revenait du Sénat.

Ainsi, la base et imbécile injure de la Confédération Générale du Travail assimilant cette réforme à une vaste escroquerie, retombe directement comme un soufflet sur la joue des unifiés !

Eux, qui font profession de représenter le prolétariat, être dénoncés à ce prolétariat comme les « escrocs de la classe ouvrière » !... Ils n'ont pas voulu le tolérer plus longtemps et ils ont entrepris de démontrer dans *L'Humanité* que la loi constitue un progrès considérable ; qu'elle offre aux assurés des avantages indéfinissables qu'on ne saurait dénier sans mentir.

Parmi ceux qui, dans les conversations d'atelier ou de café, se font les détracteurs systématiques de la loi, combien sont-ils à la connaître ? Quand on cause avec certains d'entre eux — et des plus acharnés ! — on est stupéfait de constater à quel point ils l'ignorent ! Vous direz à cela qu'il est plus difficile d'étudier sérieusement un texte et de le comprendre que de le condamner tout de suite et de proclamer, infailliblement, qu'il est détestable et odieux ! S'il fallait savoir et bien connaître les choses dont on parle avant de les discuter, que de gens seraient éternellement réduits au silence !...

Parmi ceux qui, dans les meetings et sur les estrades de réunions publiques, prononcent des réquisitoires enflammés contre la réforme, combien sont-ils qui l'exposent loyalement et telle qu'elle est ? Combien sont-ils qui se trouveraient capables de mettre sur pied — pour la remplacer — un projet pratique, réalisable et sérieux ? Il est plus facile d'affirmer qu'une œuvre est mauvaise et d'insulter ceux qui l'ont faite que d'en faire soi-même une meilleure : il est plus facile de promettre des merveilles que de réaliser un simple petit progrès social !

Indiquer aux ouvriers comment fonctionnera la loi pour leur permettre de l'apprécier en connaissance de cause ; leur montrer le progrès énorme qu'elle constitue sur la situation antérieure ; leur signaler ensuite dans quel sens ils doi-

vent orienter leurs efforts pour obtenir des améliorations et des perfectionnements, voilà qui serait une œuvre efficace et bonne. Il est vrai que sur ce thème on trouverait difficilement l'occasion de déclamer et de « bluffer ». En agissant ainsi on travaillerait au bien des ouvriers tandis que les révolutionnaires ne visent qu'à les flatter ; ils ne sont pas les guides ou les conseillers de la classe ouvrière, ils ne sont que ses courtisans. Ils trouvent plus commode d'exciter ses passions, d'abuser de son ignorance, de s'offrir à elle comme les apôtres de sa cause — dont ils ne sont que les profiteurs et les exploités — en criant que la loi est une escroquerie et qu'il faut la saboter.

Ces mauvais bergers savent bien que les faits donneront demain le plus formel démenti à leurs affirmations d'aujourd'hui, que la loi n'est ni une escroquerie ni une duperie. Ils savent bien que, lorsqu'on pourra comparer leurs prédictions actuelles à la réalité des résultats acquis, il apparaîtra clairement qu'ils ont menti !... Alors, on pourra porter un jugement sur la campagne qu'ils mènent et l'on verra de quel côté se trouvent les dupes de la classe ouvrière !...

Mais que leur importe ! Ils n'en sont pas à quelques mensonges près ! Ils ont toujours trompé les ouvriers et ceux-ci ne l'ont jamais compris ; la confiance de ces derniers est inépuisable et les révolutionnaires n'ont pas fini d'en abuser !... La classe ouvrière aura vite oublié leur attitude d'aujourd'hui et leur influence sur elle n'en sera pas diminuée. Qui sait même si dans dix ans les révolutionnaires n'auraient pas fait croire aux travailleurs que sans eux les retraites ouvrières n'auraient jamais été votées !...

Pour l'instant, ils ne poursuivent qu'un but : détruire par avance l'effet bienfaisant de la réforme. Car il est entendu, pour les révolutionnaires comme pour les réactionnaires (qui mènent une fois de plus la même campagne) que la République ne peut rien faire de bon... Il est nécessaire de répondre aux mensonges répandus dans le public contre la loi des retraites ouvrières.

Emile LAPORTE.

L'impression sans encre

Le savant américain Edison nous parlait dernièrement des livres de l'avenir que les imprimeurs fabriqueraient avec des feuilles de métal extrêmement minces.

Voici qu'on annonce aujourd'hui une invention presque aussi curieuse. Il ne s'agit de rien moins que d'un procédé permettant de supprimer l'encre dans les impressions ordinaires sur papier.

Imprimer sans encre, voilà qui est certes curieux. D'après les explications qu'on en donne, l'invention nouvelle serait due à un hasard qui mit un ingénieur anglais sur la voie nouvelle, il travaillait dans son laboratoire à certaines manipulations lorsque une feuille de papier ordinaire, mais humide, fut mise en contact accidentellement avec une pièce de monnaie. Par hasard la feuille de papier portait sur une plaque de métal qui touchait à un fil

électrique. Une étincelle à un moment jaillit, ce qui attira l'attention de l'ingénieur qui fut tout étonné de voir que l'effigie se trouvait imprimée en noir sur le blanc du papier. Il renouvela l'expérience et vit que le sort le mettait sur la voie d'une découverte importante, celle d'imprimer sans encre.

On assure que l'auteur a maintenant réalisé l'application du nouveau procédé d'impression sans encre. Dans la presse qu'il a imaginée, l'encre est remplacée par le courant électrique, le même courant qui met la machine en mouvement. Le courant passe dans les cylindres de la presse et dans les clichés de la composition.

Le papier que cette presse nouvelle utilise est d'une pâte spéciale préparée au moyen de certains sels métalliques. Quand la feuille de papier passe entre les rouleaux, il se produit une décharge électrique qui va du rouleau aux caractères d'imprimerie à travers les points du papier qui touchent à la fois au cylindre et aux caractères, et le passage de l'électricité détermine la réaction chimique des sels aux endroits touchés, et par conséquent l'impression d'une lettre à chacun de ces endroits.

Suivant les substances dont le papier est imprégné, suivant les métaux qui jouent le rôle de conducteurs cylindriques et clichés la couleur des empreintes peut varier dans tous les tons de l'arc-en-ciel.

On peut ainsi obtenir de magnifiques impressions polychromes d'un seul coup.

INFORMATIONS

Election sénatoriale

MAINE-ET-LOIRE

Inscrits, 948 ; votants, 941.

MM. Fabien Cesbron, ancien député, conservateur (Elu)..... 611 voix.
D^r Hacque, rép. rad.... 274 —
Marcheteau, libéral.... 41 —
Le duc de Caylus..... 3 —
Divers, 3 ; bulletins blancs, 9.

Il s'agissait de remplacer le comte de la Bourdonnaye, sénateur conservateur, décédé. M. de la Bourdonnaye, ancien député, avait été nommé sénateur en 1906, à l'élection partielle. A cette date, il avait été élu par 481 voix contre 411, à M. Fabien Cesbron, déjà candidat conservateur, et 34 divers sur 954 votants.

Retour de M. Fallières

En quittant Toulon, le Président de la République a adressé à l'amiral Bellue, qui commandait l'escadre d'escorte, une lettre le priant d'adresser ses félicitations les plus vives et celles du gouvernement aux états-majors et équipages de la flotte, « dont les qualités incomparables font, dit-il, de notre marine militaire un des plus puissants facteurs de la défense nationale, et qui n'ont d'autre règle que l'accomplissement du devoir, d'autre passion au cœur que l'amour de la patrie ».

M. Fallières est rentré à Paris dimanche matin à 7 heures.

Au Maroc

La marche de la colonne de Fez

Omrani, khalifat de Tanger, a traversé sans encombre la région de Rabat à El-Kenitra. Omrani est parti aujourd'hui en avant avec sa méhalla et les gnomiers. Il a suivi la rive gauche du Sébou. La colonne est concentrée à El-Kenitra, prête à suivre la marche d'Omrani.

L'énergique intervention de M. Boisset a empêché vingt-sept délégués du Gharb de proclamer l'insurrection. Le lieutenant Jeannerod est à Souk-el-Arba avec M. Boisset et cent cinquante auxiliaires. Si on se hâte de donner au caïd Cherkaoui les pouvoirs et aussi l'aide matérielle dont il a besoin, il est probable que M. Boisset et le lieutenant Jeannerod éviteront le soulèvement de toute cette région du Gharb.

La situation à Méquinez

Des lettres arrivées de Méquinez indiquent que Mouley-Zin aurait constitué son maghzen. Les membres de ce maghzen n'auraient accepté des fonctions que pour maintenir l'ordre dans la ville et ne seraient nullement hostiles au souverain régulier.

Toutefois, d'après les dernières nouvelles, les postes anglaise et allemande auraient été pillées à Méquinez.

Petites Nouvelles

Dimanche, M. Alfred Masset, ministre du commerce, accompagné de MM. Albert Milhaud et Bordes, chef et sous-chef de son cabinet, et de M. Boudouin-Brignet, directeur du personnel, a ouvert officiellement l'exposition de Roubaix et inauguré le nouvel hôtel-de-ville.

M. Dumont, ministre des travaux publics, a présidé, dimanche, à l'inauguration du monument élevé à la mémoire du docteur Godet, maire des Sables-d'Olonne.

Dans une lettre aux journaux de Lyon, M. Augagneur, député, dit qu'il n'est pas candidat au gouvernement de l'Indo-Chine, et qu'il a formellement décliné les ouvertures qui lui ont été faites à cet égard.

Pour s'être rendu sans autorisation à Alger pour y diriger les études de son ouvrage « La Fille du Soleil », M. André Gailhard, grand-prix de Rome pour la Russie en 1909, s'est vu infliger par M. Dujardin-Beaumeiz un blâme formel et priver de sa pension pendant trois mois.

Un incendie qui a éclaté dans la nuit à détruit, à Saint-Léger-de-Rotes (Eure), la maison habitée par M. Héraud, fermier, et sa famille. Mme Héraud a péri dans les flammes. Son cadavre a été retrouvé dans les débris.

Le roi des Belges est arrivé dimanche, à Londres, à six heures trente du matin. Par suite de l'heure matinale, personne ne se trouvait à la gare. Le souverain s'est rendu directement à son hôtel. L'état de la reine, qui avait précédé le roi, continue à être satisfaisant. Le séjour des souverains durera deux ou trois jours.

A GOURDON

Oh ! la belle et réconfortante journée que nous avons enfin vécue avant-hier à Gourdon !

Dans une bourrasque presque constante, sous l'averse implacable, nous avons respiré à pleins poumons... dans une atmosphère politique exempte de truquages et de maquillages.

Il pleuvait à torrents ; mais à torrents débordait aussi la joie sans mélange d'une armée républicaine, vraiment républicaine, acclamant son chef, le choquant, le fêtant, lui criant sa gratitude et sa confiance, lui proférant d'enthousiasme, ses espoirs les plus vastes, ses indéfectibles dévouements.

Malvy peut être heureux et fier ; encore très jeune, il est, chaque jour, récompensé pour la sincérité de ses convictions politiques, pour la loyauté de ses actes, pour la correction de ses attitudes, pour sa fidélité à l'idéal démocratique, pour son souci de continuer l'œuvre républicaine de de Verninac.

Et comme on la comprend bien, à Gourdon, cette politique radicale-socialiste qui libéra l'arrondissement et qui, à tout jamais, mit en déroute la Réaction ! Et l'on triomphe — oh ! sans grand dommage pour les vaincus ! — mais l'on triomphe comme il sied.

On accepte l'armistice ; on repousse toute capitulation équivoque. Généreuses, les troupes républicaines savent rester ferme au pied ! elles se refusent aux pourparlers énamourés qu'elles confondent avec la trahison.

Tout cela, l'esprit le moins averti a pu l'apercevoir dimanche.

Tout cela se voyait, se sentait, se disait dans les conversations particulières de la rue, dans les colloques plus élargis du banquet, et tout cela se retrouvait dans les discours qui suivirent, dans cette magnifique harangue de Bécays qui nous est apparue comme la synthèse des milliers de pensées ambiantes.

Belle et réconfortante journée, pleine d'encouragements pour tous ; journée de clarté politique et d'immanente justice.

« La République aux Républicains », a-t-on dit avec vigueur !

Serait-ce donc qu'on avait voulu la leur ravir ?

Peut-être.

Les Républicains l'ont reprise ; ils savent qu'elle est gardée par un ministère qui veillera sur elle, jalousement.

Dans ce ministère L.-J. Malvy est en bonne place, que les Républicains de partout se rassurent : ni la Congrégation, ni la Réaction, ni les Apaisés, quels que soient leurs masques, ne parviendront à désorganiser les forces démocratiques du Pays, à ruiner l'œuvre républicaine du Passé !

Voilà pourquoi, sous les dernières giboulées d'Avril, nous avons quitté Gourdon, avec, au cœur, un réconfort grand, très grand, mais qui pour beaucoup, devenait nécessaire.

Si les ministres passent, leurs œuvres restent.

En prenant une si large part à l'orientation honnête, droite et loyale de la Politique, L.-J. Malvy a déjà bien mérité du Lot tout entier.

Le Lot républicain a compris.

Il est reconnaissant.
Il a confiance et il le dit.
Epris de clarté, il voit en pleine lumière, les qualités de son jeune ministre. Il voit aussi l'horizon limpide de son grand parti Radical qui veut s'affirmer, de plus fort, dans le Progrès démocratique par les républicains. Voilà la morale de la journée du 30 avril, nous avions le devoir de la mettre en relief.

En l'honneur de M. MALVY

Sous-Secrétaire d'Etat à la Justice

A SOUILLAC

M. Malvy, sous-secrétaire d'Etat à la justice, se rendant au banquet de Gourdon, est arrivé à Souillac samedi à cinq heures du soir.

Sur le quai de la gare l'attendaient : M. Malvy, maire de Souillac, son père ; M. Claret, adjoint ; M. Bayles, adjoint et de nombreux amis.

A son arrivée en ville il a été l'objet de la part de notre population d'une manifestation de sympathie.

La maison de son père ainsi que les maisons voisines étaient pavées. De gentilles fillettes ont offert un bouquet à M. le sous-secrétaire d'Etat et lui ont lu un compliment.

Un feu de joie et de nombreux pétards ont terminé cette manifestation.

A GOURDON

Si le beau temps avait été de la partie, la grande manifestation de dimanche eût offert un spectacle magnifique.

Les organisateurs de la fête avaient bien fait les choses : malheureusement, la pluie a empêché les nombreux visiteurs de profiter des diverses réjouissances préparées.

Néanmoins, dimanche il y avait foule à Gourdon : la pluie qui ne cessait de tomber depuis le matin n'avait pas empêché les électeurs, les amis du jeune sous-secrétaire d'Etat à la Justice, de venir lui apporter un vibrant témoignage de fidèle amitié.

SUR LE QUAI DE LA GARE

Dès 8 heures 1/2 sur les quais de la gare se trouvaient M. Lambert-Rochet, préfet du Lot entouré de MM. Mendousse, secrétaire-général, Petit, sous-préfet de Gourdon et Marty, sous-préfet de Figeac, des conseillers de préfecture, MM. Laburthe, Lescale et Latour, Morin chef de cabinet, Cocula, Loubet, sénateurs, Bécays, député ; Linol, maire de Gourdon, ses adjoints et son conseil municipal ; Roques, inspecteur d'académie, Grimal, président du tribunal civil de Cahors, Korn, procureur de la République à Cahors, Dosmann, procureur de la République à Gourdon, les chefs des services des diverses administrations et les membres du Comité des fêtes.

La musique du 7^e était massée sur le premier trottoir intérieur de la gare.

L'ARRIVÉE DU MINISTRE

A 8 h. 1/2 le train de Brive entre en gare.

La musique du 7^e joue la Marseillaise ; M. Malvy, sous-secrétaire d'Etat à la Justice descend du wa-

de 1901 et de 1904 que Waldeck-Rousseau et Combes ont jugé nécessaires pour briser l'influence des Congrégations et arrêter leur développement.

Cette politique de laïcité doit s'affirmer à l'heure actuelle par des mesures de protection de l'école laïque, et par l'application des lois de 1901 et 1904 sur les Congrégations (*Bravo*).

L'école laïque est la base essentielle de toute démocratie : de son développement et de sa prospérité dépendent le développement et la prospérité des institutions républicaines. Notre devoir le plus élémentaire est de la défendre contre les attaques dont elle est l'objet : dès la rentrée des Chambres, nous demanderons au Parlement les armes nécessaires pour la garantir et la protéger. (*Vifs applaudissements*).

Le Gouvernement assurera aussi sans faiblesse l'application des lois sur les Congrégations religieuses. (*Vifs applaudissements*). Il n'est pas admissible que des communautés internationales tiennent en échec la volonté du législateur français (*Bravo*).

Cette volonté du législateur a été exprimée en termes suffisamment clairs et précis. Plus de congrégations qui ne soient légalement autorisées, plus de congrégations qui donnent l'enseignement à la jeunesse. (*Salve d'applaudissements*).

Nous ne permettrons pas que ces lois puissent être ignorées ou violées, et nous veillerons à leur exécution. (*Triple salve d'applaudissements*).

Nous poursuivrons donc parallèlement une œuvre de réforme et de laïcité. En agissant ainsi, nous répondrons au désir et à la pensée de la démocratie ouvrière et paysanne dont nous sommes et voulons rester les représentants. (*Longue ovation*).

Pour mener à bien cette politique, nous faisons appel à tous les républicains, à tous ceux qui n'effraient pas les justes réformes, à tous ceux qui veulent prêter l'oreille aux justes revendications ; aux républicains laïques, à ceux qui ont un égal souci de l'ordre, de la paix, et du progrès social, à tous ceux enfin qui pensent que la France sera d'autant plus forte que la République sera meilleure. (*Bravo prolongés*).

C'est à cette majorité républicaine que nous nous adressons, persuadés qu'elle ratifiera et approuvera cette politique d'humanité, de solidarité et de justice. (*Applaudissements*).

Quant à moi, mes chers amis, je m'efforcerai de répondre à la confiance que l'on a placée en moi. Dans l'accomplissement de ma tâche, je mettrai toute la bonne volonté, toute l'énergie républicaine dont je suis capable. (*Vifs applaudissements*).

Dans le domaine judiciaire, des réformes importantes retiendront mon attention : je les étudierai avec le sentiment de mon devoir et de ma responsabilité, et avec le désir de leur donner une solution conforme au bien du peuple. (*Bravo prolongés*).

Et en terminant laissez-moi vous dire, mes chers amis, que si de cette manifestation émouvante et grandiose j'emporte le meilleur et le plus doux souvenir, je vous demande, à votre tour, d'emporter cette impression et ce sentiment que, quelle que soit sa place, quel que soit son rôle, chef ou soldat, votre représentant n'abandonnant rien de ses idées et de son programme, restera immuablement fidèle à ses convictions comme à ses amitiés. (*Ovation enthousiaste : les applaudissements éclatent de toutes parts et des cris de Vive Malvy, vive la République saluent l'éloquent orateur*).

APRÈS LE BANQUET

La série des discours est terminée : il est 4 h. 1/2. La musique du 7^e fait entendre un pas redoublé pendant que l'immense foule s'écoule, hélas, toujours arrosée par une pluie diluvienne.

M. Malvy vivement acclamé se rend à la sous-préfecture où en attendant le départ du train, il reçoit de nombreux amis qui viennent le féliciter de ses éloquentes paroles et s'entretenir quelques instants avec lui.

LE DÉPART DU MINISTRE

À 5 heures, le service d'ordre organisé par la gendarmerie prend place devant la sous-préfecture.

Accompagné par MM. de Préfet du Lot, le maire de Gourdon, son chef de cabinet, M. Ramet, M. Malvy monte en landau et se rend à la gare pour prendre le train de 5 h. 1/2.

La pluie n'empêche pas les promeneurs de circuler sur les boulevards : et quand le landau passe, ils saluent et acclament le jeune ministre. Devant l'hôtel des postes, Mlle Gerbié, la fille de notre excellent confrère de l'*Avenir Gourdonnais*, offre, au nom du personnel des postes et télégraphes de Gourdon un superbe bouquet à M. Malvy qui remercie chaleureusement.

Sur le quai de la gare se trouvent les personnalités politiques et administratives qui saluent une fois encore le sous-secrétaire d'Etat à la justice.

Mais le train va partir : de cordiales poignées de main sont échangées et, accompagné par M. Ramet, son chef de cabinet, M. Malvy monte dans le compartiment qui lui était réservé.

APRÈS LA FÊTE

La manifestation politique de Gourdon était terminée, mais en dépit du temps, elle fut ce qu'elle devait être, enthousiaste.

Les électeurs républicains de l'arrondissement de Gourdon, les démocrates des arrondissements de Cahors et de Figeac ont salué chaleureusement le jeune et distingué sous-secrétaire d'Etat à la justice qui mène avec tant d'énergie la lutte pour l'application des lois de progrès social et laïque.

La journée de dimanche est une de celles qui restent dans la mémoire de nos démocrates ; elle leur a permis sans doute d'acclamer leur jeune et sympathique député, mais elle leur a également procuré l'occasion de montrer leur attachement à une politique nette et vraiment républicaine.

En terminant nous croirions manquer à tous nos devoirs si nous n'a-

dressions nos plus sincères félicitations et nos meilleurs remerciements aux organisateurs de la fête, et à la municipalité.

Egalement, nous n'avons garde d'oublier le personnel des Postes, des télégraphes et des téléphones qui a tout fait pour faciliter notre tâche.

A tous merci pour l'accueil cordial avec lequel ils nous ont reçus.

CAHORS

Contributions indirectes

Nous avons le plaisir d'apprendre que M. Delpech André, élève du Cours des Contributions Indirectes au lycée Gambetta de Cahors, fils de M. Delpech, huissier à la Préfecture du Lot, vient d'être reçu à ce concours avec le n° 210.

Nos félicitations.

Postes

Une recette auxiliaire rurale municipale des postes est créée à St-Laurent, canton de Montcuq. Cet établissement sera mis en activité le 1^{er} juin 1911.

LE MONUMENT LAVAYSSIÈRE

À l'occasion de l'inauguration du Monument élevé à Castelfrac (Lot), au sergent Lavayssière un des héros de Sidi-Brahim, la Compagnie d'Orléans mettra en marche le 7 mai prochain les trains supplémentaires ci-après :

Un train partant de Cahors à 10 h. du matin et arrivant à Castelfrac à 10 h. 44 matin.

Un train partant de Castelfrac à 3 h. soir et arrivant à Cahors à 3 h. 45 soir.

L'affaire Minhot

Le laboratoire de Rodez, qui a expertisé les cendres trouvées dans le champ de Pouzergues, conclut qu'il s'agit en majeure partie de cendres d'origine animale, provenant probablement d'os calcinés.

Bien entendu, il est impossible de déterminer s'il s'agit d'os d'animaux ou d'os humains. L'expertise par la Faculté de Toulouse des débris d'os trouvés dans le champ mêlés aux cendres, nous éclairera peut-être sur ce point capital.

Répression des fraudes

M. Berty, commissaire de police, a prélevé quarante échantillons de charcuterie chez divers commerçants de la ville.

Commissariat de police

Mardi matin a eu lieu dans une des salles de la Préfecture le concours pour l'emploi de commissaire de police.

Tribunal correctionnel

Audience du 1^{er} mai 1911

CHASSE

Un chasseur en contravention se voit infliger la traditionnelle amende.

VOL ET OUTRAGES

La femme Magne, épouse Souleilou de Frayssinet-le-Gélat est accusée d'un vol de pintades et de fagots, compliqué d'outrages à la gendarmerie.

25 francs d'amende pour les outrages.

20 jours de prison pour le vol.

VOL D'OUTILS

Lagarigue de Cénévière a eu la main légère dans ses rapports avec les outils d'un voisin.

Après plaidoirie de M^e Marre, il s'en tire avec 25 francs d'amende.

VOL DE POULES

La poule au pot est fort appréciée par François Grelat de Gigouzac qui n'hésite point à s'approprier de volailles chez les voisins.

25 francs d'amende.

COUPS ET BLESSURES

Au sujet du mariage, d'ailleurs récemment consommé, de leurs enfants qui s'adorent la femme Bonnet, la femme Dubernard, de Craysac, se sont crépé le chignon.

Bataille de belles-mères. La femme Bonnet est condamnée à 16 fr. d'amende (sursis) avec une invitation à une plus grande modération. Défenseur : M^e François Besse.

ABATTAGE D'ARBRES

Jean-Urbain Frayssé, de Limogne, est poursuivi pour délit d'abattages d'arbres appartenant à son père.

Le prévenu est interrogé et sur accord de M. le Procureur de la République et de M^e Lacaze, défenseur du prévenu, on renvoie à huitaine pour en discuter.

PARTIE CIVILE

Un ancien instituteur a assigné un de ses anciens chefs pour un motif indéterminé.

M^e Lacaze démontre la nullité de cette citation et M. le Procureur de la République se joint aux conclusions du défenseur.

Le plaignant retire sa plainte avant tout jugement.

Foire du 1^{er} Mai

La foire du 1^{er} mai n'a pas été importante ; les cours des animaux et des denrées diverses ont été les suivants :

Bœufs de travail, de 800 à 1.000 fr. la paire ; bœufs de boucherie, de 36 à 38 fr. les 50 kilos ; vaches de travail, de 400 à 500 fr. la paire ; celles destinées à la boucherie, de 30 à 32 fr. les 50 kilos ; bouvillons, de 500 à 600 fr. la paire ; vaches laitières, 350 fr. pièce.

Moutons : ceux destinés à la boucherie, 0 fr. 85 le kilo ; agneaux, 0 fr. 95 le kilo ; brebis d'élevage, de 30 à 35 fr. pièce.

Poulardes, 0 fr. 90 ; poulets, 1 fr. ; dindes, 0 fr. 65 ; canards, 0 fr. 75 ; lapins, 0 fr. 50, le tout le 1/2 kilo ; œufs 0 fr. 85 la douzaine ; oisons, 0 fr. la paire ; canardins, 1 fr. 75 la paire.

Blé, de 21 à 22 fr. l'hectolitre ; maïs, 13 fr. 50 l'hectolitre ; pommes de terre, de 6 à 7 fr. l'hectolitre. Pas de vol ni d'accident.

Ventre de Cahors

Voici l'état officiel des animaux de boucherie abattus pendant le mois d'avril 1911 pour la consommation de Cahors :

Bœufs,	79 pesant	50.707 kilos.
Vaches,	14	6.052
Moutons,	938	18.109
Veaux,	119	12.250
Porcs,	15	1.418
Total,	915	88.536

Chevaux ou mulets, 11.

NOS DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 1^{er} mai 1 h. 36 s.

LE 1^{er} MAI

A PARIS

Le calme a été complet ce matin à Paris. 6.000 chômeurs se sont réunis à la Bourse du travail et dans le local de la C. G. T.

EN PROVINCE

Des dépêches de Marseille, de Bordeaux, de Lyon, signalent un calme complet.

A SAINT-ETIENNE

A l'issue d'une meeting à la Bourse du travail de St-Etienne, mille chômeurs ont tenté d'aller à Chambon-Feuillat où les boulonniers font grève.

Les dragons, les gendarmes les ont poursuivis et les ont rejoints à la Ricamarie où ils empêchaient déjà la circulation des tramways. Les manifestants furent alors dispersés.

Paris, 1^{er} mai 4 h. 30 s.

Manifestation à Paris

Les cuirassiers ont chargé plusieurs fois sur la place de la Concorde pour disperser les syndicalistes. Un coup de revolver a été tiré. Une trentaine de civils et plusieurs soldats ont été blessés pendant les bagarres. L'officier de paix Guillaume a reçu un coup de couteau dans le dos. Il a été conduit à l'hôpital.

Sur les autres points de Paris, le calme est absolu.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 2^e mai, 1 h. 35 s.

Pas de nouvelles de Fez

Au conseil des ministres de ce matin, M. Cruppi a déclaré qu'il n'avait encore reçu aucune nouvelle de Fez ni du commandant Brémont.

Pour le Maroc

Le vapeur « Imerethie » a quitté Marseille dans la matinée emmenant à Casa Blanca 1.200 hommes, une section de mitrailleuses et douze infirmières de l'Union des femmes de France ; la foule les a acclamés.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Lauzès

Echo de la foire. — M. Baptiste Boudet, propriétaire à Espinasse, commune de Saint-Cernin, ayant à s'entretenir avec une personne de Lauzès, attacha sa chèvre à une roue de sa voiture.

A son retour, il constata avec surprise que la chèvre avait disparu. Il ignore si elle lui a été volée ou si, mal attachée, elle s'est perdue dans la foule.

Calvignac

Eboulement. — Ce qui était prévu est arrivé : le mur de soutènement qui se trouve route de Cénévières, à la sortie de la commune de Calvignac, s'est éboulé et a entraîné en même temps une partie de

la plate-forme du chemin sur une longueur de 10 à 12 mètres.

Il n'y a pas eu d'accident, car, heureusement, au moment de l'éboulement, aucune voiture, aucun piéton ne se trouvait sur la route.

On doit s'en réjouir ; la circulation est grandement gênée. L'éboulement était prévu et on s'attendait tous les jours à quelque catastrophe ; il faut donc espérer que l'administration se décidera maintenant à faire exécuter les travaux nécessaires.

Mais si un accident irréparable s'était produit ?

Montcuq

Adresse. — Le conseil municipal de Montcuq, réuni hors séance, avait voté, à M. Malvy, une adresse de félicitations dans laquelle il le pria :

« de vouloir bien contribuer dans la mesure du possible au relèvement et à la résurrection de notre beau pays qui, par suite de l'insuffisance des voies de communications et des moyens de transports, se dépeuple sans cesse et se meurt de son isolement. »

M. Malvy envoie la lettre de remerciements suivante :

« Mon cher maire, « M. le préfet du Lot m'a transmis l'adresse de félicitations que le conseil municipal de Montcuq a bien voulu voter à mon intention. J'ai été très sensible à ce témoignage de sympathie et je vous prie d'être auprès des membres de cette assemblée l'interprète de mes plus chaleureux remerciements.

« En ce qui concerne le développement des moyens de transports, je n'ai pas besoin d'ajouter que je tiendrai le plus grand compte du vœu qui m'est exprimé, dans la mesure où je pourrai contribuer à sa réalisation.

» Croyez-moi, etc.
« Signé : MALVY. »

Touzac

Election de l'adjoint. — M. Calvet, adjoint démissionnaire, est réélu au premier tour de scrutin par six voix contre quatre à M. Teysseire, républicain radical.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience de vacations du 29 avril : Philippe Jodart, 45 ans, de Tarare (Rhône), condamné dix-neuf fois pour rébellion, poursuivi pour outrages et menaces envers M. le Commissaire de police, est condamné à vingt jours de prison.

Pierre Maroufin, de Lacamadour, 300 fr. d'amende pour colportage d'allumettes de contrebande.

Prendaignes

Un veau phénomène. — Une vache, appartenant à M. Castagné, propriétaire à Prendaignes, vient de mettre bas un veau très bien constitué et qui présente des particularités absolument curieuses. Cette bête anormale porte aux pattes de derrière deux pieds d'égal grandeur et tout à fait bien conformés.

Lacapelle-Marival

Conseil de revision. — Nous rappelons aux intéressés que les opérations du conseil de revision pour le canton de Lacapelle-Marival auront lieu le jeudi 11 mai.

St-Céré

Sauvetage. — Samedi soir, la fillette, âgée de 2 ans, de M. Mayonove, domestique chez M. Lavayssière, négociant à Labastide-Murat s'amusa sur la passerelle du café Cazello, située sur canal du moulin de Fourès, place de la République, lorsqu'elle tomba dans le canal.

Laverne Léon, âgé de 15 ans, l'ayant aperçue se précipita dans l'eau profonde d'un mètre cinquante environ et la ramena sur le bord.

Nos félicitations à ce jeune et courageux sauveteur.

Bannes

Mort subite. — Dimanche c'était fête à Bannes et malgré un temps effroyable elle battait son plein, lorsque tout à coup le jeune Elie Delpech, âgé de 25 ans, du village de Cance, mourut subitement à l'auberge Jammes dit Laubio.

Les deux uniques restaurants de la localité fermèrent presque aussitôt et la fête se dispersa.

Nous adressons à la famille si cruellement éprouvée nos plus sincères condoléances.

E. G.

Arrondissement de Gourdon

Souillac

Marché du vendredi 28 avril. — Les cours pratiqués ont été les suivants :

Volaille. — Poules, 1 fr. la livre ; poulets, 1 fr. 25 cent. la livre ; œufs,

de 85 à 95 cent. la douzaine ; chevreaux, de 50 à 60 cent. la livre ; lapins, de 35 à 40 cent. la livre ; asperges, de 60 à 70 cent. la botte.

Le marché était abondamment pourvu de légumes.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE

Sommaire de la 2004^e livraison

(29 avril 1911)

Le Trésor maudit du Palais Rouge (1800), par Georges G. Toudouze. — L'Air et le Vent, par Daniel Bellet. — Animaux bizarres : Les Toucans, par P. Vincent. — Les Ancêtres de la bicyclette, par André Savignon. — Fils de veuve, par Charlotte Chabrier-Rieder.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Union postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Cie, Boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

La Revue judiciaire

Revue Mensuelle à l'usage des Juristes. Réforme, Droits pratiques, Comptes rendus.

Sommaire du numéro du 25 Avril 1911

Les Projets de Réformes judiciaires de M. Monis, par Georges Raymond. — Le jeu et la cure-taxe : La genèse et la teneur de la loi du 15 avril 1907, par Jules Lefébure. — Les histoires d'un vieil avocat, par R. Rosenmark. — Des effets pécuniaires du divorce. — Le testament du mari et les secondes noces de la femme. — L'esprit du juge, par Dap. — La séparation des races en Belgique, par Jennisen. — Les warrants agricoles (uite et fin), par Henry Quenuil. — Les baux à loyer et le congé. — Questions pratiques : La spéculation habituelle à la Bourse rend comarant. — La date dans les testaments olographes. — Le juré rouleur. — Pouvoirs du maire saisi d'une demande d'exhumation en cas d'opposition soulevée par des membres de la famille. — La couleur des affiches. Tribunal correctionnel de la Seine (3^e Chambre). — Ministère public contre M^{me} Brunet, M^{me} Raymond, Guilvie et autres. — Plaidoirie de M^e Werthelmer.

Directeur de la Rédaction : G. BAER, Docteur en Droit, Avocat à la Cour, 35, avenue Mac-Mahon, Paris. — Administration : 3, rue Geoffroy Marie. — Prix de l'abonnement : Paris et Départements : 12 fr. par an. — Etranger : 15 fr.

Envoi d'un numéro contre 1 fr. 10 en timbres-poste.

PARMENTIER
PARIS, 37, Rue des Mathurins
ianos, Lutherie, Partitions et
" TOUT tout ce qui concerne la MUSIQUE "

CATALOGUE FRANCO CONTRE 0 FR. 10 CENTIMES

GUERISON DES HERNIES
Membre du Jury et Hors Concours

La Méthode GLASER est la seule qui assure la Guérison des Hernies

Le dévoué Spécialiste, M. Glaser, de Paris, connu dans le monde entier, a su donner à l'art herniaire une nouvelle impulsion. Ses efforts ont été couronnés, jusqu'à ce jour, d'un succès éclatant ; ce qui lui a valu, outre la sympathie universelle, les plus hautes récompenses.

Une fois de plus, notre savant spécialiste a conquis la confiance de tous les hernieux par son nouvel appareil sans ressort, qui est à la fois le plus léger, le moins gênant, le plus solide, le moins coûteux et le seul dont l'incontestable supériorité a été reconnue par les sommités médicales. Les hernies les plus tenaces s'inclinent et disparaissent devant l'imposante efficacité de cet appareil ; aussi engageons-nous vivement tous : hommes, femmes et enfants, atteints de hernies, efforts et decentes à aller l'essayer dans les villes suivantes :

Cahors, le samedi 13 mai, Hôtel de l'Europe.

Magnifique et vaste Hôtel
A VENDRE OU A LOUER
HOTEL DE L'ETOILE D'OR
Double façade

TOUR DE VILLE ET AVENUE GAMBETTA
A GOURDON (Lot)

FACILITÉS POUR PAIEMENT

S'adresser à M. LAFFORGUE.
Magasin de Nouveautés, avenue Cavaignac, à Gourdon.

SITUATIONS
D'AVENIR

Les jeunes gens, jeunes filles et adultes qui se destinent aux affaires : Commerce, Industrie, Banque, s'y font rapidement de belles situations s'ils sont munis des connaissances pratiques indispensables : Langues, Sténo-Dactylographie, Droit, Commerce, Comptabilité, etc. Ils les acquerront à bref délai et à peu de frais s'ils s'adressent à l'Ecole Pigier, subventionnée de l'Etat, fondée en 1880, boulevard Poissonnière, 49, ou aux succursales : Hommes, rue de Rivoli, 63 ; Dames, rue Saint-Denis, 5 ; Internat, rue de Turenne, 25, Paris. — Succursales : Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse, Le Mans, etc.

Cours le jour, le soir et par Correspondance. Demander la Liste des Situations p 1910. PLACEMENT GRATUIT DES ELÈVES.

Par Correspondance : Préparation aux Brevets Élémentaire, Supérieur, et aux Baccalauréats, Ecole Pigier, 53, Rue de Rivoli, Paris.

Applications générales de l'Électricité

ECLAIRAGE ÉLECTRIQUE
par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX
Lustrerie — Appareillage — Sonneries
Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos
Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé
Entretien et réparations

PIERRE AGUZOU
Constructeur-Electricien
9, Rue du Lycée, 9 — Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction
Prix défiant toute concurrence
Plans et devis sur demande
Location de décoration électrique pour fêtes et soirées
TÉLÉPHONE 87

LE CŒUR SUR LA MAIN

Nos lecteurs de Toulouse apprécieront d'autant plus la franchise de M. B. Riquet, Chemin de la Charbonnière, à Toulouse, que c'est dans leur intérêt qu'il nous disait le 16 Janvier 1907 :

« J'avais déjà eu de la sciatique lorsqu'il y a plusieurs mois je fus pris de maux de reins très douloureux ; mes douleurs étaient continuelles, et parfois si vives que mon travail m'était très pénible. Les urines étaient épaisses et foncées, et j'avais des vertiges. Après avoir pris des Pilules Foster pendant deux à trois semaines, mes douleurs avaient complètement disparu, mes nuits étaient plus calmes

Chronique agricole

VIN LOYAL ET VIN LÉGAL

On confond assez fréquemment ces deux expressions, bien que leurs sens soient nettement différents ; il est utile de les préciser, car si, dans les transactions, soit verbales, soit par correspondance, le qualificatif déjà ancien, de *loyal et marchand* consacré par l'usage et la jurisprudence revient très fréquemment, les épithètes de *légal, conforme aux lois et règlements, etc.*, commencent à être employées.

Tant que la législation n'a édicté que des prescriptions générales, le vin *loyal* ne pouvait être autre chose que le vin *loyal et marchand* ; actuellement, la réglementation précisant de plus en plus pour le vin, comme pour tous les produits, les manipulations, les désignations, etc., on conçoit que les intéressés tiennent à savoir si les vins qu'ils achètent satisfont à toutes les prescriptions légales, d'où l'apparition de ces qualificatifs traduisant cette préoccupation.

Un vin est *légal*, s'il satisfait aux législations, lois et décrets en réglementant la préparation, les manipulations et la dénomination ; ne donnant lieu à aucune infraction aux lois, il ne peut être poursuivi par les parquets et encore moins donner lieu à des condamnations aux pénalités prévues par ces lois.

Un vin *loyal et marchand* doit d'abord être *légal*, mais de plus, sa constitution doit être telle que par ses propriétés organoleptiques, limpidité, couleur, bouquet, saveur, l'absence de vice caché, il rentre dans la catégorie des vins faisant habituellement l'objet des transactions commerciales.

Tandis que l'épithète de *légal* indique la conformité aux prescriptions législatives, c'est-à-dire l'absence de possibilité d'infraction aux lois sanctionnées par des pénalités correctionnelles et est la conclusion d'une dégustation et d'une analyse, le vin *loyal et marchand* est le vin qui est compris dans les limites des vins courants dans le commerce et sous la même dénomination ; c'est une marchandise dont la vente ne peut provoquer par sa nature même, à moins de vice caché, aucune action en résiliation de contrat devant les tribunaux. La constatation d'ailleurs en relève plutôt exclusivement de la dégustation.

Ces deux expressions ne pourraient être synonymes que si notre législation pénale pouvait être la codification rigoureuse des usages commerciaux, mais si elle s'en rapproche de plus en plus, dans son évolution normale, elle en diffère encore sur de nombreux points, et il est probable qu'elle en différera toujours, car il paraît bien difficile de pouvoir enseigner dans le cadre d'une réglementation précise la constitution si variable des vins avec les cépages, les cuvees, les modes de vinification et de conservation.

En un mot, le sens du mot *légal* est parfaitement défini, précisé par des règlements, le sens de l'expression *loyal et marchand* n'est que dans des limites plus vagues, les types commerciaux variant entre des limites assez écartées, même pour des produits de même dénomination. Cette discussion du sens de ces épithètes fait prévoir qu'elles ne pourront pas convenir simultanément à tous les vins, en un mot qu'il pourra y avoir des vins *légaux*, mais non *loyaux* et *marchands*, et peut-être inversement, des vins *loyaux* et *marchands* non *légaux*.

Ces deux cas méritent d'être étudiés, car ils se sont déjà présentés dans la pratique.

Ainsi, un acheteur achète habituellement du vin à un même fournisseur ; dans une mauvaise année, ce dernier lui livre, par exemple, du vin avec une verdeur exagérée, avec un degré d'alcool faible ; dans ces circonstances, surtout dans les vignobles à altitude élevée, on rencontre fréquemment des vins n'ayant que 5 à 6° d'alcool avec 8 à 9 grammes d'acidité. Cette acidité domine tellement la dégustation qu'il est impossible de consommer de tels vins ; ils ne peuvent être utilisés qu'après un coupage en atténuant la verdeur ; en Allemagne, où de tels vins sont fré-

quents et où le vignoble ne produit pas de vins de coupage, la loi tolère même l'addition simultanée d'eau et de sucre sur les moûts trop acides.

Un tel vin, trop vert pour être consommé, est pourtant *légal*, puisqu'il est le produit exclusif de la fermentation du raisin frais ou du jus de raisin frais. Il est néanmoins en dehors des limites des produits courants du commerce et on conçoit que le consommateur qui comptait avoir acheté un produit consommable soit en droit de refuser ce vin vert, s'il n'en a pas agréé un échantillon lors de sa commande, ou s'il n'a pas été prévenu de ce défaut ; ce vin n'est donc pas un produit *loyal et marchand*, bien qu'il soit *légal*.

De même, on rencontre très fréquemment des vins faibles ayant 8 à 9° d'alcool, 5 grammes environ d'acidité fixe avec un gramme d'acidité volatile : ces vins ont un bouquet et une saveur où domine nettement cette acidité volatile, qui leur communique le goût de piqué ; et ce goût est tel que nombre de consommateurs refusent de boire un tel vin ; aussi, le considèrent-ils non comme un vin *loyal et marchand*, mais comme un vin ayant une tare qui le déprécie ; ce n'est plus un vin normal, mais un vin taré par un commencement de piqure.

Ce n'est plus un vin *loyal et marchand* et un tribunal de commerce n'hésiterait pas à annuler un marché dans lequel l'acheteur n'ayant pas eu d'échantillon, aurait reçu un tel vin qu'il avait demandé *loyal et marchand*.

Ce vin est-il *légal* ? Rien ne met hors la loi actuellement, un vin ayant 1 gramme d'acidité volatile ; on ne pourrait relever contre le vendeur que le délit de tromperie sur les qualités de la marchandise vendue, mais à la condition qu'il ait su que le vin était piqué et il a parfaitement pu l'ignorer, s'il n'est pas dégustateur.

Voici deux autres cas, observés récemment, et qui ne me semblent pas douteux. Un producteur peu au courant du fonctionnement d'un pressoir continu, obtient à la dernière goutte un moût contenant une proportion si notable de jus des rafles, peaux et pépins que le vin produit contient jusqu'à 5 grammes de matières minérales par litre, avec un bouquet anormal et une saveur de grappe très désagréable. Ce vin est cependant le produit de la fermentation du jus de raisins frais et sa mise en vente sur échantillon ne peut constituer une infraction à la loi ; mais il n'est pas consommable à cause de sa saveur désagréable. Evidemment, il n'est pas *loyal et marchand*, étant en dehors des vins courants du commerce.

De même, la loi tolérant la décoloration des vins tachés par le charbon pur, un intéressé décolora un vin par une trop forte dose de charbon, il enleva presque complètement le bouquet ; le vin est bien *légal*, mais la perte de son bouquet le rend anormal et on conçoit qu'un acheteur puisse refuser un tel vin : il n'est plus *loyal et marchand*.

Inversement, un vin *loyal et marchand* peut-il n'être pas *légal* ? Par exemple, un vin très corsé est additionné de 10 0/0 d'eau et malgré cela, son bouquet, sa saveur, le font encore paraître supérieur à nombre de vins faibles absolument naturels. Or ce vin n'est pas *légal*, puisqu'il est mouillé et que la loi proscribit le mouillage ; il suffirait de comparer la dégustation et l'analyse de ce vin à celle du même vin avant mouillage pour que le mouillage soit manifesté. Il peut donc avoir l'apparence d'un vin *loyal et marchand*, mais, n'étant pas *légal*, il expose son vendeur à être poursuivi et, par suite, on ne peut lui accorder d'une manière absolue le qualificatif de *loyal et marchand* car il ne l'est pas pour le détenteur connaissant ce mouillage ; ce vin n'est plus *loyal et marchand* puisqu'il a une tare qui peut en faire poursuivre et condamner la vente. D'une manière générale un vin ne peut être *loyal et marchand* s'il n'est pas *légal*, puisqu'il ne peut faire l'objet de transactions commerciales sans risques d'infractions à la loi.

On voit donc comment un vin peut avoir l'apparence d'un vin *loyal et marchand*, tout en n'étant pas *légal*, mais, au sens absolu du mot, un vin *loyal et marchand* doit, d'abord, et nécessairement, être *légal*.

On pourrait ainsi multiplier les exemples qui établissent la distinction entre un vin *légal* et un vin *loyal et marchand*, distinction qui doit connaître tous ceux qui achètent ou vendent du vin, car, lorsqu'on demande une garantie que le vin est *légal*, cela ne veut pas dire que le vin est *loyal et marchand* ; mais nous estimons, par contre, que du vin *loyal et marchand* est nécessairement *légal*. Il en résulte qu'il vaut mieux continuer à employer exclusivement, dans les marchés, l'ancienne épithète *loyal et marchand* qui est plus complète, et exprime mieux ce que désirent les acheteurs.

Quant il s'agit d'achats importants sur échantillon, il est prudent de ne pas s'en tenir à cette formule, mais de rappeler encore, dans l'ordre d'achat, les chiffres de l'analyse, au moins pour le degré exact d'alcool ; le vin objet de la transaction est ainsi défini d'une manière précise laquelle, dans la suite, évitera toute contestation.

L. MATHIEU
Agrégé d'Université.
Directeur de la Station oenologique de Bourgogne, à Beaune (Côte-d'Or).

(Revue de Viticulture)

Chemin de Fer d'Orléans

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Orléans a l'honneur de porter à la connaissance du Public que le *Guide Illustré* de son réseau pour 1911 est actuellement mis en vente, au prix de 0 fr. 30 dans les bibliothèques de ses gares, dans ses bureaux de ville et dans les principales agences de voyages de Paris.

Il est également adressé franco à domicile contre l'envoi préalable de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale, 1, place Valhubert à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Ce *Guide*, de plus de 320 pages, illustré de nombreuses gravures contient, en outre d'un certain nombre de plans et de cartes, les renseignements les plus utiles pour le voyageur (description des sites et des lieux d'excursion en Touraine, en Bretagne, en Auvergne, dans les Pyrénées, et le Centre de la France, horaires des trains, principales combinaisons de tarifs, etc.).

Billets de libre circulation individuels et de famille pour les plages des Côtes Sud de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1° Au départ de Paris et de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 100 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2° Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et 0 fr. 09072 en 2^e classe.

Validité : 33 jours avec faculté de prolongation. — Réduction pour les familles variant de 10 à 50 0/0.

VOYAGE D'EXCURSIONS AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Pendant la saison des Bains de mer du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets d'excursions de 1^{re} et de 2^e classes aux Plages de Bretagne, comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Plœrmel, Vannes,

Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rospenden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pout-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

Faculté de prolongation de la durée de validité moyennant supplément.

Billets complémentaires du Voyage d'Excursions ci-dessus

Il est délivré au départ de toute station du réseau d'Orléans pour Savenay ou tout autre point situé sur l'itinéraire du voyage d'excursions indiqué ci-dessus et inversement des billets spéciaux de 1^{re} et de 2^e classes réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet.

Prix des billets complémentaires de Paris-Quai-d'Orsay à Savenay et retour, via Tours : 1^{re} classe 55 fr. 50 — 2^e classe 37 fr. 40.

PELERINAGE DE ROCAMADOUR

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot), il est délivré, chaque année, du Jeudi qui précède la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, sur le double des prix des billets simples.

Au départ des gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

PRÊT Argent sur signature. Long terme. Discretion. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE, 83, rue Lafayette, Paris (30^e année). — Ne pas confondre.

CHANGEMENT de DOMICILE
Le CABINET DE CONSULTATIONS
M. MAURY
Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
est transféré 8, RUE FÉNELON,
en face la Halle.
Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 1^{er} Mai 1911

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir	RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG. Les porcs se cotant au 50 k., poids vif.		
			1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	2.740		0,82	0,78	0,68
Vaches.....	1.045	1.169	0,76	0,70	0,65
Taureaux.....	324		0,75	0,70	0,67
Veaux.....	1.744	2.247	0,90	0,85	0,80
Moutons.....	15.554	9.610	1,08	1,04	0,98
Porcs.....	4.762	3.032	0,70	0,68	0,66

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les bœufs, veaux, et porcs difficile sur les moutons. Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

Grand Choix de Bandages herniaires

CEINTURES VENTRIÈRES — CEINTURES DE GROSSESSE — BAS A VARICES

LA HERNIE

et les DÉPLACEMENTS DES ORGANES

trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à tous ceux qui souffrent de **Hernies, Efforts, Descentes, etc.**, etc., qu'ils trouveront à la :

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta — CAHORS

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'Appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la guérison absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

Pour tous ceux qui ne peuvent tolérer l'Huile de Foie de Morue, enfants ou grandes personnes, les Médecins conseillent la

PHOSPHIODE GARNAL

pour le Traitement et la Guérison de :

Maladies des Enfants Lymphatisme, Glandes, Sécrétions purulentes des yeux ou des oreilles, Maladies des os, Scrofule, Rachitisme, Maladies de Poitrine, Bronchite, Toux persistante, Coqueluche.

Anémie Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des Jeunes Filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

Convalescences des Maladies infectieuses : Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La PHOSPHIODE GARNAL, Elixir dépuratif et reconstituant

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 francs.

FEUILLETON DU Journal du Lot 18

LE
Secret du Banquier
PAR MISS M.-E. BRADDON
CHAPITRE VI
L'HISTOIRE DU PASSÉ

— Quittez cette maison, — s'écria-t-elle en lui montrant la porte ; — votre présence la souille et la déshonore. Il y a vingt ans, quand vous m'avez forcée à subir votre société, j'étais dans la maison de mon père, dont je n'avais pas le pouvoir de vous chasser. Cette maison m'appartient, Godwin. Je vous ordonne d'en sortir et de ne jamais en franchir le seuil.

— Voilà de dures paroles, Clara, et je ne puis faire autrement que d'obéir. Je m'en vais, mais seulement pour un temps. Le jour viendra où j'aurai un droit mieux établi de pénétrer ici. En attendant ce moment, je pars ; mais avant de vous quitter, permettez-moi de vous montrer un paragraphe de ce journal.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'agence Havas.

qui aura peut-être de l'intérêt pour vous.

En disant cela, Godwin tendait à Mme Westford un numéro du *Times*, dans lequel un paragraphe était marqué par des lignes noires tracées à la plume.

Ce paragraphe était ainsi conçu : « Les assureurs du Lloyd commentent à avoir des craintes sérieuses au sujet du navire de commerce *la Reine-des-Lys*, qui a quitté les docks le 27 juin dernier, à destination pour la Chine, et dont on n'a reçu jusqu'à présent aucune nouvelle. »

Le journal glissa des mains de Clara ; elle ne put en lire davantage, mais elle poussa un long cri d'angoisse et tomba sans connaissance sur le plancher.

— Ah ! Clara ! — s'écria le banquier en regardant à terre ce corps immobile, pendant qu'un cruel sourire se dessinait sur son visage ; — j'avais bien raison de dire que le second acte du drame de notre vie avait commencé.

CHAPITRE VII
LA LETTRE VOLÉE

Le banquier n'eut recours à aucun moyen pour faire revenir Clara de l'évanouissement dans lequel elle était tombée après la lecture du paragraphe du *Times*.

Elle était tombée en arrière, et son visage pâle et immobile était tourné vers le plafond.

Godwin s'agenouilla auprès d'elle et examina cette figure blanche comme une statue avec une longue et sérieuse attention.

— Tout à fait sans connaissance ! — s'écria-t-il en posant sa main sur la poitrine de Clara. — Le cœur bat mais d'un mouvement lent, la mort elle-même n'aurait pas moins conscience de ce qui se passe autour d'elle. Rien ne pouvait être plus favorable.

Le banquier se releva et d'un pas léger fit le tour de la chambre.

Elle était élégamment meublée et contenait les indices d'une existence constamment occupée. Il y avait une table à ouvrage tout ouverte, un piano également ouvert ; une boîte de couleurs et un élégant chevalet de noyer étaient placés sur une table, et, dans un coin, près de la cheminée, se trouvait un délicieux bureau à pupitre en marqueterie devant lequel était un siège moelleux et commode. Le pupitre était fermé, mais un trousseau de clefs pendait à la serrure.

— Cela paraît être son pupitre, — murmura le banquier, — et si je ne me trompe, je ne puis manquer d'y trouver ce qu'il me faut.

Il regarda de nouveau la mal-

heureuse femme évanouie qui gisait, éclairée par le soleil, sur le plancher.

Clara n'avait pas bougé.

Alors, avec précaution, Godwin leva le couvercle du pupitre et regarda dedans.

Devant lui dans une rangée de cases, il vit de nombreux paquets de lettres, les uns liés simplement avec du fil rouge ordinaire, les autres avec un ruban bleu.

— Voilà ses lettres, — murmura le banquier en ricanant.

— Je parierais une petite fortune que ce sont ses lettres qui sont liées avec ce joli ruban bleu, la hauteaine fille de lord Ponsonby doit être aussi sentimentale qu'une pensionnaire, lorsqu'il s'agit de son hardi capitaine.

Il prit l'un des paquets.

Sur la première enveloppe était écrit :

DE MON CHER EPOUX.

— Voyons comment le camarade signe son nom, — dit Godwin. — Peut-être ne signe-t-il que d'une initiale, et j'échouerais de ce côté, il me faut sa signature tout entière.

Le banquier tira une des lettres du paquet et la fit sortir de son enveloppe.

C'était une longue lettre et elle était signée en toutes lettres : Harley Westford.

— Oui, le destin favorise mes projets, — murmura Godwin en mettant cette lettre dans la poche de son gilet, et en replaçant le paquet dans la case où il l'avait pris.

Puis, après avoir jeté un dernier coup d'œil sur Clara, il quitta le salon.

Il passa dans l'antichambre où il agita violemment la sonnette. Une servante s'empressa d'accourir et s'arrêta à la vue d'un étranger.

— Je suis un ancien ami de Mme Westford, — dit Godwin, — mais malheureusement je suis porteur de bien mauvaises nouvelles. Votre maîtresse s'est évanouie ; ce que vous avez de mieux à faire, c'est de courir auprès d'elle à l'instant. Attendez, quel est le nom de votre médecin ?

— Le docteur Sanderson, monsieur, dans le village. Il habite la maison qui a des volets verts.

— Je vais l'envoyer immédiatement.

— Merci, monsieur, merci !

La jeune fille s'enfuit pour se rendre auprès de sa maîtresse et le banquier quitta la malheureuse maison dont il venait de troubler si cruellement la tranquillité.

Il se rendit au village et trouva la maison habitée par le médecin, il lui laissa un mot et se dirigea vers la petite auberge où l'atten-

dait son dogcart sous la garde de son groom.

Il monta dans la voiture et reprit la route de Winchester d'où il était parti dans la matinée. Sur la route une petite voiture basse passa à côté de lui, conduite par une jeune fille à la chevelure dorée, dont les boucles abondantes flottaient sous un petit chapeau coquet. Un jeune homme était mollement étendu sur les coussins de la voiture, à côté d'elle.

Cette jeune fille était Violette.

Le banquier tressaillit comme s'il avait vu un fantôme et se retourna pour suivre attentivement la voiture des yeux.

— Oui, cette jeune fille doit être sa fille, — pensa-t-il. — Sa vue me rappelle le passé, le jour même où j'ai rencontré Clara Ponsonby à cheval à côté de son père, le jour où un amour subit s'empara de mon cœur, atteignant dès sa naissance les proportions d'un géant. Et depuis ce jour je l'ai aimée... oui, je l'ai aimée, quoique des pensées de haine et de vengeance se soient mêlées à mon amour. Je l'aime, mais je veux l'amener à mes pieds. Je l'adore, et pourtant je voudrais la voir se traîner humiliée jusque dans la poussière.

(A suivre).